

Zimbra**sbenhis@grandannecy.fr****RE: RLPI Grand Annecy avis sur le projet****De :** Muriel LAPERRIERE <muriel.laperriere@cma-auvergnerhonealpes.fr>

ven., 29 mars 2024 14:10

Objet : RE: RLPI Grand Annecy avis sur le projet 1 pièce jointe**À :** Sammy BENHIS-FOLLIOT <sbenhis@grandannecy.fr>

Monsieur BENHIS-FOLLIOT,

Nous avons pris connaissance de votre extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du Grand Annecy pour la mise en place du RLPI.

Nous comprenons que l'objectif de cette réglementation vise à concilier le développement économique et la préservation du cadre de vie et du paysage du Grand Annecy.

Quatre grands axes sont mis en avant :

- Limiter l'impact des publicités sur le cadre de vie
- Préserver l'attractivité du territoire en luttant contre la pollution visuelle
- Intégrer les exigences environnementales
- Tenir compte des nouvelles technologies

Nous n'avons aucune remarques à formuler sur cette délibération.

Cordialement.

Muriel LAPERRIERE

Conseillère

Entreprises et territoires

04 50 23 92 33

28 avenue de France | BP 2015
74011 Annecy cedex[cma-hautesavoie.fr](https://www.cma-hautesavoie.fr)

De : Sammy BENHIS-FOLLIOT <sbenhis@grandannecy.fr>
Envoyé : mardi 19 mars 2024 17:29
Cc : Philippe LABOURE <plaboure@grandannecy.fr>
Objet : RLPI Grand Annecy avis sur le projet

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de sbenhis@grandannecy.fr. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

EXPEDITEUR EXTERNE: Cet e-mail provient d'une personne externe à l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas sûr que le contenu est sûr.

Destinataires : personnes publiques associées (PPA) au projet RLPI du Grand Annecy
Objet : avis sur le projet RLPI*

Madame, Monsieur,

Un courrier a été transmis à priori à votre institution le 15 février 2024 pour informer de l'arrêt du projet de RLPI du Grand Annecy et indiquer la possibilité de rendre un avis avant le 15 mai 2024.

En doublon de l'avis qui pourrait être transmis par courrier postal, pourriez-vous me transmettre cet avis par mail ? En effet si le courrier devait être envoyé quelques jours avant la date limite du 15 mai il se pourrait que ce courrier arrive à mon bureau avec du retard.

Je vous remercie par avance et reste à votre disposition pour tout complément,
Cordialement,

* règlement local de publicité intercommunal

Sammy BENHIS-FOLLIOT

Chargé de mission règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Aménagement
07 60 71 73 66
grandannecy.fr

